

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonctionnement du dispositif	189

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil Régional en date du 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la convention-type de création des Centres de formation d'apprentis,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Conseil économique et social environnemental régional en date du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

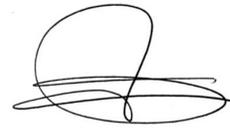
ENTENDU Jean-Claude CHARRIER, Christophe DOUGE, Violaine LUCAS, Franck NICOLON, Pascal NICOT, Pauline MORTIER, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT, Nathalie GOSSELIN, André MARTIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 1 500 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°189 : « Fonctionnement du dispositif ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Alain AVELLO

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs